

Taux de Couverture Végétale Obligatoire de Taipei — une Règle de 40 à 70 % de Ratio d'Espace Vert pour les Nouveaux Bâtiments

PES & Nature-Based Solutions · Bonne pratique · Taïwan

Score de qualité : 47/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

Les règles de végétalisation des nouveaux bâtiments de Taipei imposent un ratio d'espace vert de 40 à 70 % pour les nouvelles constructions, alimentant le système de certification EEWH de Taïwan (12 585 bâtiments certifiés d'ici 2024). Des études hydrologiques évaluées par des pairs montrent des réductions saisonnières du ruissellement de 14 à 59 %, plus faibles lors des fortes pluies.

Dimensions clés

Dimension	Score
Carbon — sequestration / storage, evidenced	1/3
Biodiversity — conservation / improvement, evidenced	1/3
Water & soil — retention, infiltration, erosion control	2/3
Fire resilience — risk reduction, evidenced	0/3
Governance, certification & transferability	3/3

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

C-NAPSE web research — consulté le 2026-08-28

Taipei City Government; Taiwan Architecture & Building Center (EEWH green building certification) — consulté le 2026-08-28

Grey-to-green roof stormwater retention study, Water and Environment Journal (2022) — consulté le 2026-08-28

Taiwan green building certification statistics — Baker McKenzie Global Sustainable Buildings Guide — consulté le 2026-08-28

Taipei City green building activity — Green Building Information Gateway (GBIG) — consulté le 2026-08-28

Citer — Evidoria. Taux de Couverture Végétale Obligatoire de Taipei — une Règle de 40 à 70 % de Ratio d'Espace Vert pour les Nouveaux Bâtiments. ID persistant : acba535a-8193-4464-b931-5a813df2ca1d.